

Génération pour l'égalité : s'inscrire dans un établissement d'enseignement postsecondaire en Ontario

Octobre 2025



Native Women's
Association of Canada

L'Association des
femmes autochtones
du Canada



Generation
4 Equality



Rédigé par : Jared Leedham et Chloe Carley

\Avertissement : Ce guide a pour but de fournir des conseils généraux aux jeunes autochtones qui souhaitent poursuivre des études postsecondaires au Canada. Il incombe à chacun de faire preuve de discernement lors de la préparation, de la candidature et de la poursuite de ses études postsecondaires.

L'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC) est une organisation autochtone nationale qui représente la voix politique des femmes autochtones dans toute leur diversité au Canada. L'AFAC défend les intérêts des Premières Nations – qu'elles vivent dans les réserves ou hors réserve, qu'elles aient ou non le statut d'Indienne, ou qu'elles soient privées de leurs droits – ainsi que des Métis et des Inuits partout au Canada, et travaille en collaboration avec eux. En tant que regroupement d'organisations de femmes autochtones de tout le Canada, l'ANFC œuvre à améliorer, promouvoir et favoriser le bien-être social, économique, culturel et politique des femmes autochtones, dans toute leur diversité, au sein de leurs communautés respectives.

Génération pour l'égalité

La plateforme « Génération pour l'égalité » (G4E) de l'AFAC est un espace destiné aux jeunes Autochtones où ils peuvent s'informer, poser des questions et entrer en contact avec d'autres personnes qui œuvrent en faveur de l'égalité des genres et de la diversité de genre. La plateforme G4E incarne un mouvement mené par les jeunes Autochtones qui leur offre un espace essentiel pour s'engager sur les questions qui les touchent le plus. La plateforme G4E inclut et met en avant les voix et les expériences des jeunes autochtones de tous genres et de toutes expressions de genre qui défendent l'égalité des sexes et la diversité de genre.

Grâce au financement de Women and Gender Equality (WAGE), l'AFAC a pu examiner les obstacles à l'accès à l'enseignement postsecondaire et à l'emploi. En réponse, l'AFAC a élaboré ce document complémentaire, destiné à accompagner la « Trousse d'outils Génération pour l'égalité : Postuler à l'enseignement postsecondaire », afin de fournir des informations spécifiques aux jeunes autochtones de l'Ontario.



Enseignement postsecondaire en Ontario

L'Ontario compte 23 universités publiques, 24 collèges, 9 instituts autochtones et plus de 500 collèges et établissements de formation professionnelle agréés (ministère des Collèges, des Universités, de l'Excellence en recherche et de la Sécurité, 2025). Chacun de ces établissements propose différentes certifications et applique ses propres conditions d'admission. Dans la plupart des cas, pour postuler dans un établissement d'enseignement postsecondaire en Ontario, les étudiants doivent avoir terminé leurs études secondaires ou être titulaires d'un diplôme d'études secondaires.

Collège

- Formations certifiantes
- Diplômes
- Apprentissages
- Diplômes universitaires

Université

- Licences
- Masters
- Formations professionnelles

Contrairement à ce qui se passe dans certaines autres provinces et certains territoires, les étudiants de l'Ontario peuvent s'inscrire dans un établissement d'enseignement supérieur et demander une aide financière par le biais d'un système de candidature centralisé.

Instituts autochtones

Les instituts autochtones sont des établissements gérés et dirigés par des Autochtones qui offrent aux étudiants souhaitant poursuivre des études postsecondaires la possibilité d'étudier dans des environnements d'apprentissage flexibles, personnalisés et adaptés à leur culture (Ministère des Collèges, des Universités, de l'Excellence en recherche et de la Sécurité, 2025). On compte actuellement 9 instituts autochtones répartis dans tout l'Ontario :

- Anishinabek Educational Institute
- First Nations Technical Institute
- Kenjgewin Teg
- Iohai:io Akwesasne Education and Training Institute
- Oshki-Pimache-O-Win: The Wenjack Educational Institute
- Ogwehoweh Skills and Trades Training Centre
- Seven Generations Education Institute
- Shingwauk Kinoomaage Gamig
- Six Nations Polytechnic

Les instituts autochtones travaillent en partenariat avec les établissements d'enseignement supérieur et les universités pour proposer :

- Cours universitaires
- Programmes d'apprentissage
- Formations certifiantes
- Diplômes

Outre les diplômes de l'enseignement supérieur, les instituts autochtones proposent également des programmes d'études secondaires, des cours de formation continue et des programmes d'enseignement des langues autochtones (Ministère des Collèges, des Universités, de l'Excellence en recherche et de la Sécurité, 2025). Les étudiants souhaitant s'inscrire dans un institut autochtone doivent déposer leur candidature directement auprès de l'établissement.

Service d'inscription aux collèges de l'Ontario (OCAS)

L'OCAS est un organisme à but non lucratif qui aide les Ontariens à découvrir les collèges de l'Ontario et à entrer en contact avec eux. Grâce au site web ontariocolleges.ca, l'OCAS aide les apprenants à découvrir les collèges et les programmes, ainsi qu'à s'informer sur la vie étudiante, le logement, les services et bien d'autres aspects (OCAS, 2025). Surtout, le site web ontariocolleges.ca fait office de système centralisé de candidature pour tous les collèges publics de l'Ontario.

Comment postuler sur OCAS

Pour postuler dans l'un des 24 collèges publics de l'Ontario, les étudiants doivent suivre les étapes suivantes :

1. Créez un compte sur ontariocolleges.ca ou connectez-vous à votre compte existant.
2. Remplissez vos informations personnelles et votre parcours scolaire.
3. Indiquez vos choix de collèges et de programmes.
4. Demandez vos relevés de notes (les notes de la plupart des élèves du secondaire de l'Ontario seront transmises automatiquement).
5. Réglez les frais de traitement de la candidature et les éventuels frais liés aux relevés de notes.
6. Connectez-vous à nouveau à votre compte pour vérifier les informations figurant sur vos relevés de notes, apporter des modifications ou mettre à jour votre candidature.
7. Connectez-vous à votre compte après le 1er novembre pour consulter et confirmer les offres d'admission (OCAS, 2025).

Au cours du processus d'inscription, les étudiants autochtones ont la possibilité de se déclarer comme tels. Grâce à cette auto-identification, les établissements d'enseignement supérieur peuvent leur offrir un soutien supplémentaire et les inviter à des événements culturels ou à des activités spécifiques adaptées aux apprenants autochtones tout au long de leurs études (OCAS, 2025).

Dates importantes

Octobre	Les dossiers de candidature sont ouverts pour les programmes débutant à l'automne suivant.
Novembre	Les universités commencent à envoyer leurs lettres d'admission.
Février	Date de prise en compte à égalité.
Mai	Date limite pour confirmer les offres.
Mi-juin	Paiement de l'acompte sur les frais de scolarité à régler.

Centre d'admission des universités de l'Ontario (OUAC)

L'OUAC est le service centralisé de traitement des demandes d'admission dans les universités de l'Ontario, qui relève du Conseil des universités de l'Ontario. L'OUAC traite les demandes d'admission aux programmes suivants proposés par les universités de l'Ontario :

- Premier cycle
- Droit
- Médecine
- Sciences de la réadaptation
- Formation des enseignants (OUAC, 2025)



Ce système centralisé permet aux étudiants de mieux gérer leurs différentes offres d'admission et réduit considérablement les doublons et les coûts liés au traitement des dossiers de candidature (OUAC, 2025).

Comment postuler

Pour postuler dans l'une des 23 universités de l'Ontario, les étudiants doivent suivre les étapes suivantes :

- Créez un compte OUAC ou connectez-vous à votre compte
- Remplissez toutes les sections du dossier de candidature :
 - Coordonnées personnelles (nom, adresse, numéro de téléphone, adresse e-mail).
 - Informations générales (formation, activités extrascolaires, expérience professionnelle)
 - Passez en revue les programmes qui vous intéressent et sélectionnez-les
- Ajoutez les pièces justificatives (par exemple, vos relevés de notes)
- Envoyez votre dossier de candidature et réglez les frais (OUAC, 2025)

Au cours du processus d'inscription, les étudiants autochtones peuvent déclarer leur ascendance autochtone. En faisant cette déclaration, ils peuvent être contactés par les universités au sujet des aides et des ressources proposées aux étudiants autochtones (OUAC, 2025).

Dates importantes

Janvier 2026	Date limite à laquelle les candidats doivent envoyer leur dossier de candidature complet à l'OUAC.
Mai 2026	Les candidats ayant déposé leur dossier avant la date limite de janvier peuvent s'attendre à recevoir une réponse d'une université de l'Ontario au plus tard à cette date.
Juin 2026	La date la plus proche à laquelle les candidats peuvent répondre à une offre d'admission d'une université de l'Ontario et s'engager financièrement (OUAC, 2025).

Programme d'aide financière aux étudiants de l'Ontario (PAFE)

L'OSAP est le programme d'aide financière aux étudiants de l'Ontario, qui propose aux étudiants un mélange de bourses et de prêts. Dans le cadre de l'OSAP, les candidats sont automatiquement pris en considération pour l'octroi de bourses et de prêts lorsqu'ils font une demande d'aide financière.

Subventions Une somme d'argent reçue dans un but précis, par exemple pour financer vos études, et qui n'a pas à être remboursée.

Prêts Les fonds empruntés pour financer vos études doivent être remboursés avec intérêts (Banque TD, s.d.).

Le programme OSAP a pour objectif d'aider les étudiants de l'enseignement supérieur à couvrir les frais liés à :

- Frais de scolarité
- Manuels et matériel
- Frais et charges facturés par votre établissement
- Frais de subsistance (étudiants à temps plein)
- Garde d'enfants

Le montant de l'aide financière accordée à chaque étudiant dépendra de ses frais de scolarité, de sa charge de cours, du nombre d'heures de formation et de sa situation financière personnelle. Dans certains cas, le programme OSAP peut accorder une aide financière supplémentaire aux étudiants autochtones, aux étudiants en situation de handicap et aux jeunes pris en charge par les services sociaux ou issus de ce milieu (OUAC, 2025).



Comment faire une demande d'aide financière de l'OSAP

Pour faire une demande d'aide financière dans le cadre du programme OSAP, les étudiants doivent suivre les étapes suivantes :

1. Créez un compte en ligne auprès de l'OSAP (l'OSAP vous demandera votre numéro d'assurance sociale).
2. Faites une demande auprès de l'OSAP en fournissant les informations suivantes.
 - a. Informations concernant votre établissement et votre programme
 - b. Le numéro d'assurance sociale de vos parents ou de votre conjoint (le cas échéant)
 - c. Vos informations fiscales
 - d. Les informations fiscales de vos parents ou de votre conjoint (le cas échéant)
3. Soumettez votre demande OSAP avant la date limite.
4. Recevez une estimation du montant de l'aide financière après avoir soumis votre demande.
5. Consultez la page dédiée à votre demande pour suivre son évolution (OUAC, 2025).

Bourse d'accès aux études

Les étudiants qui ont besoin d'une aide financière supplémentaire après l'approbation de leur demande au titre du Programme d'aide financière aux étudiants de l'Ontario (PAFE) peuvent être admissibles à une aide par le biais de la Subvention d'accès aux études (SAG). Grâce à la SAG, les collèges et universités publics de l'Ontario peuvent offrir une aide financière supplémentaire aux étudiants sous forme de bourses d'études, de bourses d'excellence et de programmes de travail-études ou d'emplois d'été (Ministère des Collèges, des Universités, de l'Excellence en recherche et de la Sécurité, 2025).

Bibliographie

Ministry of Colleges, Universities, Research Excellence and Security. (2025). "How to apply for OSAP." Government of Ontario: <https://www.ontario.ca/page/how-apply-osap>

Ministry of Colleges, Universities, Research Excellence and Security. (2025). "Learn about colleges, universities, and Indigenous Institutes in Ontario." Government of Ontario: <https://www.ontario.ca/page/learn-about-colleges-universities-and-indigenous-institutes-ontario>

Ministry of Colleges, Universities, Research Excellence and Security. (2025). "Learn about OSAP." Government of Ontario: <https://www.ontario.ca/page/learn-about-osap>

Ministry of Colleges, Universities, Research Excellence and Security. (2025). "Student loans, grants, scholarships and bursaries." Government of Ontario: <https://www.ontario.ca/page/student-loans-grants-scholarships-and-bursaries>

Ontario Colleges Application Service. (2025). "FAQ: Indigenous Applicants." [ontariocolleges.ca](https://www.ontariocolleges.ca): <https://www.ontariocolleges.ca/en/faq/indigenous-applicants>

Ontario Colleges Application Service. (2025). "How to Apply to an Ontario College." [ontariocolleges.ca](https://www.ontariocolleges.ca): <https://www.ontariocolleges.ca/en/apply>

Ontario Colleges Application Service. (2025). "About Us - Your application gateway to Ontario's public colleges." [ontariocolleges.ca](https://www.ontariocolleges.ca): <https://www.ontariocolleges.ca/en/about-us>

Ontario Universities' Application Centre. (2025). "About the OUAC." OUAC: <https://www.ouac.on.ca/about/about-ouac/>

Ontario Universities' Application Centre. (2025). "Undergraduate - How to Apply." OUAC: <https://www.ouac.on.ca/guide/undergrad-how-to-apply/>

Ontario Universities' Application Centre. (2025). "Undergraduate - Key Dates." OUAC: <https://www.ouac.on.ca/guide/undergrad-dates/>